Service de garde les Explorateurs

HORAIRE ATYPIQUE MENSUEL 2022-2023
(Service des dîneurs)

Extrait des Règles de fonctionnement (6) : Calendrier variable (horaire atypique). Si votre besoin de garde correspond à un horaire atypique, vous devez fournir un calendrier mensuel. Ce dernier sera considéré comme une réservation et équivaut au principe « journée réservée=journée à payer ». Aucune possibilité d'échanger la journée, cela sera considéré comme un ajout.

Rappel : *Le principe de « **période réservée égale période à payer** » s'appliquera même si l'enfant est absent. Aucun échange ne pourra être considéré. Tous les ajouts seront également facturés.*

Nom de l'enfant A : _____ Degré : _____

Nom de l'enfant B : _____ Degré : _____

Nom de l'enfant C: _____ Degré : _____

POUR CHAQUE ENFANT ***ENCERCLEZ*** **LES PÉRIODES DÉSIRÉES** et indiquez la date de chacune des semaines. ex : du 1er déc au 5 déc.

D= dîner en surveillance d'élèves

Note : Si l'enfant vit en garde partagée, encercler mère ou père (**M/P**) selon le parent qui a la garde de la semaine
La facturation est faite du lundi 7 h au vendredi 17 h 30, ce au même parent.
Faire la concordance avec le calendrier scolaire concernant les journées pédagogiques et les activités/sorties de classe.

Semaine	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Du : Au : Mère/Père	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D
Du : Au : Mère/Père	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D
Du : Au : Mère/Père	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D
Du : Au : Mère/ Père	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D	A= D B= D C= D

IMPORTANT : Vous avez la responsabilité de nous envoyer votre calendrier le mercredi, précédent sa date de début. De plus, si le SDG reçoit le document après ce délai, nous nous dégageons de toutes responsabilités. Prendre note, que ce document est disponible sur le babillard des parents et sur le site web de l'école, dans la section SDG/dîneurs. Une fois votre calendrier terminé, si nous n'avons rien reçu, la réservation informatique sera fermée, donc aucune présence n'apparaitra sur les fiches d'assiduité servant à prendre les présences. Nous prendrons donc pour acquis qu'il sera absent, jusqu'à la réception d'un nouveau calendrier. **Aucun rappel de notre part ne sera fait, la gestion de ce calendrier appartient uniquement aux parents.**

SIGNATURE DU PARENT : _____ DATE : _____

Pour des raisons de sécurité, nous vous encourageons fortement à retourner ce document par courriel, à l'adresse suivante : SDG-aventuriers@csrs.qc.ca. Une confirmation de réception vous sera alors envoyée.

Le contenu de ce document peut être modifié et des changements peuvent s'appliquer en cours d'année selon les orientations ou les décisions des différents ministères ou de la CSRS. Tout changement vous sera communiqué par écrit.